

European Painting & Co

Contrat de mise en dépôt-vente

Les deux parties représentées sont d'une part:

.....
(jour) (mois) (année)

LE VENDEUR

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email: _____

ET

LA GALERIE

Nom: *European Painting & Co*
Adresse : 6, Rue Lamartine
75009 Paris France
Tel: +33(0) 1.48.74.57.74
RCS Paris 49396803600019

Objet 1 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 2 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 3 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 4 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 5 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 6 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 7 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 8 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 9 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 10 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 11 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 12 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 13 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 14 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 15 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 16 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 17 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 18 : ARTISTE..... DIM : Est :

Objet 19 : ARTISTE..... DIM : Est :

1. Durée du dépôt vente

- 1.1 La durée du dépôt en ligne devra être d'un minimum de deux mois (SOIXANTE JOURS) à partir de la date de signature de ce contrat.
- 1.2 Le contrat se renouvellera automatiquement pour 60 JOURS si aucune des deux parties ne se manifeste à la fin de la période.

2. Structure des Prix

- 2.1 Liste des prix
 - 2.1.1 L'estimation et le prix des objets sera déterminé par le vendeur en accord avec la **GALERIE(European Painting & Co)**.
 - 2.1.2 Dans le cas d'une vente, **La GALERIE** déduira au **VENDEUR**, 10% HT du prix de vente de l'objet.
 - 2.1.3 **La GALERIE** ne changera pas les prix de vente de l'objet sans un accord par écrit (courriel ou fax) du **VENDEUR**.
 - 2.1.4 Un contrat à part pourra être réalisé si le **VENDEUR** décide de vendre l'objet directement à **LA GALERIE**.
- 2.2 Ventes
 - 2.2.1 Aucun contrat de vente de l'objet ne sera fait tant que la totalité du solde de ce dernier soit réglé.
 - 2.2.2 Un objet est dit "vendu" une fois que la totalité du solde a été reçu.
- 2.3 Paiement
 - 2.3.1 **LE VENDEUR** recevra un message comme quoi l'objet est vendu sous 7 jours maximum.
LE VENDEUR devra envoyer un message écrit (courriel, fax) à **LA GALERIE** afin de confirmer la vente et accepter la transaction.
 - 2.3.3 Le paiement entre les 3 parties sera réalisé par chèque ou transfert bancaire.
- 2.4 Faïts
 - 2.4.1 A la fin de la période des 60 jours, **LA GALERIE** fera un résumé de toutes les offres reçues.
 - 2.4.2 Lorsqu'un objet est vendu, **LA GALERIE** enverra un '**Bon pour Vente**' décrivant l'objet vendu.

3. Stockage

L'objet sera stocké chez **LE VENDEUR**. En aucun cas l'objet mentionné dans ce contrat pourra être déplacé durant la durée de ce dernier. **LE VENDEUR** donne toute exclusivité à **LA GALERIE** sur la vente de ce dernier.

4. Agent

LE VENDEUR utilise **LA GALERIE** comme un agent dont le rôle est de vendre l'objet à un **ACHETEUR**

5. La responsabilité de la GALERIE

5.1 Assurance

5.1.1 **LA GALERIE** confirmera par courriel ou fax la réception de l'objet. En cas de dommages dans le transport, il faudra le signaler immédiatement.

5.1.2 **LA GALERIE** sera responsable des dommages, pertes ou vols à partir du moment où elle recevra l'objet et jusqu'au moment où elle s'en séparera avec l'**ACHETEUR**. Dans le cas de dommages, pertes ou vols, **LE VENDEUR** recevra l'équivalent du prix de vente de l'objet au maximum 30 jours après la déclaration.

5.1.3 **LA GALERIE** s'assurera que l'objet est emballé correctement pour la transportation.

5.2 Publicité & Promotion

LA GALERIE est responsable de l'ensemble des dépenses liées à l'exhibition de l'objet et ceci durant toute la période du contrat.

6. Frais

6.1 Aucune dépenses supplémentaires ne seront réalisées sans l'accord préalable des deux parties.

6.2 **LA GALERIE** est responsable pour les dépenses suivantes:

- Frais de maintenance et gestion des pages du site internet www.europeanpainting.fr
- Frais de publicité sur Google et autres moteurs de recherche internet
- Frais de recherche sur les artistes et les objets

7. La responsabilité du VENDEUR

7.1 **LE VENDEUR** assure **LA GALERIE** que l'objet mentionné est bien celui envoyé par photo au préalable.

7.2.1 Transmettre à **LA GALERIE** toutes informations concernant la provenance de l'objet, le nom du créateur, les dimensions et les photos en Hautes Définitions.

7.3 **LE VENDEUR** sera responsable pour les frais suivants (à discuter) :

- Transportation de l'œuvre au **SHOWROOM** de **LA GALERIE**, en cas de vente.
- Assurance de l'œuvre durant le transport.

8. Règlement

8.1 Ce règlement a été lu et approuvé par chacune des parties et ne pourra être modifié sans l'accord préalable et écrit des deux parties.

8.2 **LE VENDEUR** doit bien garder, en sa possession, l'objet exposé en ligne durant toute la durée de ce contrat.

Si **LA GALERIE** vend l'objet et **LE VENDEUR** ne peut plus le livrer, **LE VENDEUR** sera entièrement responsable et sera poursuivi en justice.

Signature :

LA GALERIE

European Painting & Co
(pour AMICIE & Co)

Signature :

LE VENDEUR

Précédé de la mention "LU ET APPROUVE"

**Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un
exemplaire par courrier**